

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 6 AOÛT 2024

Ouverture de la séance

#### 1. **Adoption de l'ordre du jour**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information concernant la situation de l'eau potable

#### 2. **Première période de questions**

#### 3. **Approbation des procès-verbaux**

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024

#### 4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

- 4.1 Tour de table des membres du conseil

#### 5. **Règlements**

- 5.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 758-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford
- 5.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1
- 5.3 Adoption du règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels

#### 6. **Administration générale et finances**

- 6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juillet 2024
- 6.2 Concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 122 000 \$ qui sera réalisé le 16 août 2024
- 6.3 Adjudication du financement relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 122 000 \$
- 6.4 Modification du règlement d'emprunt numéro 754-24 afin d'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté le financement des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et d'éliminer l'emprunt
- 6.5 Autorisation de signature du protocole d'entente pour une enseigne avec Vélo Évasion

#### 7. **Aménagement et urbanisme**

- 7.1 Dépôt du registre des permis du mois de juillet 2024
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 15 juillet 2024
- 7.3 PIIA – 20-38, rue Principale – Approbation de couleur de toiture

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca](mailto:catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **8. Loisirs et culture**

- 8.1 Autorisation de contribution financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 40e édition
- 8.2 Autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation du restaurant de l'aréna
- 8.3 Autorisation de passage et installation d'une halte-dîner – Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est 2024

## **9. Service des travaux publics et services techniques**

- 9.1 Autorisation de paiement du décompte No.7 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance

## **10. Service incendie et sécurité publique**

- 10.1 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés - La Société Canadienne de la Croix- Rouge

## **11. Ressources humaines**

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches
- 11.2 Nomination – Poste d'adjointe administrative au service des travaux publics

## **12. Dépôt de correspondance**

- 12.1 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 14 mai 2024
- 12.2 Invitation au 22<sup>ième</sup> tournoi de golf annuel Éric Jones
- 12.3 Lettre de remerciement pour motion de félicitations - JTEKT Roulement Canada Inc.
- 12.4 Lettre de remerciement pour don - La popote de la Région de Bedford
- 12.5 Lettre de remerciement pour gratuité - Club FADOQ Bedford
- 12.6 Lettre de remerciement pour bourse d'étude - École Massey-Vanier

## **13. Affaires nouvelles**

**Deuxième période de questions**

## **14. Levée de la séance**

- 14.1 Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 6 août 2024 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : M. Richard Joyal, directeur général et trésorier  
M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière  
M. Samuel Grenier, urbaniste.

24-08-249

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

24-08-250

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

En reportant le point suivant :

- 7.1 Dépôt du registre des permis pour le mois de juillet 2024

ADOPTÉE

N.M.

**Point d'information concernant la situation de l'eau potable**

Madame Anick Laplante de l'entreprise Aquatech fait une présentation concernant la situation actuelle de l'eau potable à Bedford.

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 2 août sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Cinq (5) citoyens se prévalent de la période de questions comme suit :

- Quelle est la nécessité de devancer rapidement les travaux en mars prochain relativement à la prise d'eau dans le lac Champlain?
- Pourquoi on ne déménage pas la prise d'eau plus près des falaises dans le lac, puisque c'est plus creux?

N.M.  
(suite)

- C'est quoi qui cause les cyanobactéries? Y'a-t-il une façon de réduire les fertilisants ou des moyens plus environnementaux à mettre en place, comme des barrières?
- Si le PH de l'eau est élevé, est-ce que ça veut dire que l'étang est en fin de vie?
- Le ministère de l'Environnement a-t-il proposé des solutions à long terme pour éliminer les cyanobactéries?

24-08-251

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024**

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Danielle Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024.

ADOPTÉE

24-08-252

**Avis de motion et dépôt du règlement numéro 758-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford**

La conseillère Marie-Josée Lamothe donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 758-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 758-24 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford ».

ADOPTÉE

24-08-253

**Adoption du deuxième projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1**

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-07-210, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère madame Marie-Josée Lamothe, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juillet 2024;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 24-07-211, le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue mardi le 6 août 2024 à 18h30;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte sans modification le deuxième projet de règlement numéro 699-24-30 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'agrandir la zone CB-1 à même la zone PB-1.

ADOPTÉE

24-08-254

**Adoption du règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels**

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 699-24-29 a été adopté le 4 juin 2024 par la résolution numéro 24-06-185;

Considérant que le deuxième projet de règlement numéro 699-24-29 a été adopté le 2 juillet 2024 par la résolution numéro 24-07-212;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 699-24-29 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre l'utilisation de conteneurs pour les usages communautaires et industriels.

ADOPTÉE

24-08-255

**Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de juillet 2024**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 31 juillet 2024, au montant de 285 083,29 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 août 2024.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-08-256

**Concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 122 000 \$ qui sera réalisé le 16 août 2024**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 122 000 \$ qui sera réalisée le 16 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
678-01	238 700 \$
681-08	56 800 \$
686-01	117 000 \$
695-11	213 700 \$
729-18	295 200 \$
738-23	150 000 \$
745-23	150 000 \$
757-24	300 000 \$
743-23	600 600 \$

24-08-256  
(suite)

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 695-11, 729-18, 738-23, 745-23, 757-24 et 743-23, la Ville de Bedford souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Ville de Bedford avait le 13 août 2024, un emprunt au montant de 921 400 \$, sur un emprunt original de 1 517 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 678-01, 681-08, 686-01, 695-11 et 729-18;

Considérant que, en date du 13 août 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 août 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 678-01, 681-08, 686-01, 695-11 et 729-18;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 août 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE  
CENTRE BANCAIRE BEDFORD  
87, RUE PRINCIPALE  
BEDFORD, QC, J0J 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Bedford, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

24-08-256  
(suite 2)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 695-11, 729-18, 738-23, 745-23, 757-24 et 743-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 août 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 août 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 678-01, 681-08, 686-01, 695-11 et 729-18, soit prolongé de 3 jours.

ADOPTÉE

24-08-257

**Adjudication du financement relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 122 000 \$**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 678-01, 681-08, 686-01, 695-11, 729-18, 738-23, 745-23, 757-24 et 743-23, la Ville de Bedford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 août 2024, au montant de 2 122 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

146 000 \$	4,00000 %	2025
153 000 \$	3,65000 %	2026
160 000 \$	3,55000 %	2027
168 000 \$	3,60000 %	2028
1 495 000 \$	3,65000 %	2029

Prix : 98,57500

Coût réel : 4,01525 %

- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

146 000 \$	4,00000 %	2025
153 000 \$	3,65000 %	2026
160 000 \$	3,60000 %	2027
168 000 \$	3,65000 %	2028
1 495 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,54069

Coût réel : 4,07200 %

- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

146 000 \$	3,80000 %	2025
153 000 \$	3,75000 %	2026
160 000 \$	3,65000 %	2027
168 000 \$	3,70000 %	2028
1 495 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,34900

Coût réel : 4,12880 %

24-08-257  
(suite)

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 2 122 000 \$ de la Ville de Bedford soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

24-08-258

**Modification du règlement d'emprunt numéro 754-24 afin d'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté le financement des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc et d'éliminer l'emprunt**

Considérant que la Ville de Bedford a décrété, par le biais du règlement numéro 754-24, une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs;

Considérant que ces travaux de bouclage du réseau d'aqueduc seront réalisés au courant des prochaines semaines;

Considérant que les coûts pour la réalisation des travaux sont inférieurs aux estimations initiales;

Considérant que ces travaux devaient être financé à long terme par le règlement numéro 754-24 et que l'emprunt n'est plus nécessaire;

Considérant que la Ville de Bedford juge opportun d'utiliser son excédent de fonctionnement non affecté pour financer tous les travaux;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le règlement numéro 754-24 décrétant une dépense et un emprunt de 360 000 \$ pour le bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Cyr et des Bâtisseurs soit modifié afin d'annuler l'emprunt.

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 200 000 \$ pour tous les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Cyr et des Bâtisseurs.



24-08-258  
(suite)

D'informer le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation que la Ville de Bedford ne financera pas à long terme les dépenses du règlement d'emprunt numéro 754-24 et en modifie sa clause de taxation.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-08-259

**Autorisation de signature du protocole d'entente pour une enseigne avec Vélo Évasion**

Considérant que la Ville de Bedford désire poursuivre avec son installation d'enseigne sur la partie nord-est de la propriété appartenant à Vélo Évasion Sports Excellence, sise au 797, route 202 Ouest, Canton de Bedford;

Considérant que la Ville s'occupe de la plantation et d'entretien d'arbustes, de vivaces et d'annuelles aux abords de cette enseigne pour souligner l'entrée ouest de la Ville;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le maire, Claude Dubois, et son directeur général, Richard Joyal à signer le protocole d'entente entre la Ville de Bedford et Vélo Évasion Sports Excellence relativement aux modalités d'implantation d'une enseigne de la Ville sur leur propriété, sans aucun frais, pour une période se terminant le 15 octobre 2029.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 15 juillet 2024**

24-08-260

**PIIA – 20-38, rue Principale – Approbation de couleur de toiture**

Considérant la demande soumise afin de modifier la couleur de la toiture de tôle du 20- 38, rue Principale;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande vise à peindre la tôle de couleur grise, noire ou rouge, le choix étant laissé au Comité;

Considérant que la toiture de tôle du rez-de-chaussée en façade est noire;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde la demande de PIIA, tel que recommandé par le CCU, en autorisant de modifier la couleur de la toiture de tôle pour du noir.

ADOPTÉE

24-08-261

Madame la conseillère Mona Beulac se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h52.

**Autorisation de contribution financière – Société d'Histoire de Missisquoi – Festival de la tarte aux pommes 40<sup>e</sup> édition**

Considérant que le Musée Missisquoi sollicite les municipalités de Missisquoi pour une aide financière par le biais d'une activité de financement, soit la 40<sup>e</sup> édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche, le 15 septembre 2024 de 13h à 16h;

Considérant que la Société d'histoire de Missisquoi s'est donnée la mission depuis sa création en 1899 de se consacrer à préserver, interpréter, diffuser et mettre en valeur l'histoire du comté de Missisquoi;

Considérant que l'aide financière demandée est proposée sous forme de commandite puis qu'un plan a été déposé;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise contribution financière à la Société d'Histoire de Missisquoi au montant de 500 \$ sous forme de commandite en vue de la 40<sup>e</sup> édition du Festival de la tarte aux pommes qui aura lieu dimanche le 15 septembre 2024, de 13h à 16h.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

Madame la conseillère Mona Beulac réintègre son siège à 19h53.

24-08-262

**Autorisation de signature d'une entente pour l'utilisation du restaurant de l'aréna**

Considérant que l'entente pour l'utilisation du restaurant de l'aréna est venue à échéance;

Considérant que les parties en sont venus à une entente relativement à l'exploitation du restaurant au 2<sup>e</sup> étage de l'aréna;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document permettant de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉE

24-08-263

**Autorisation de passage et installation d'une halte-dîner – Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est 2024**

Considérant la demande de passage ainsi que le prêt des installations intérieures et espaces extérieurs pour la tenue de l'évènement Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est le 7 septembre 2024;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le passage ainsi que le prêt des installations intérieures et espaces extérieurs pour la tenue de l'évènement Défi Vélo Mag des Cantons-de-l'Est le 7 septembre 2024.

24-08-263  
(suite)

Que ce conseil met à la disposition de l'évènement de 7h30 à 16 h00 les endroits suivants :

- Aréna de Bedford : 15, rue Marziali;
- Centre communautaire : 14, rue Philippe-Côté.

ADOPTÉE

24-08-264

**Autorisation de paiement du décompte No.7 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance**

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023, et ce en vertu de la résolution 23-09-295 et pour un montant de 296 955,65\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 septembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-10-317 et pour un montant de 459 189,80 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-11-359 et pour un montant de 1 248 418,87 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.4 pour les travaux réalisés jusqu'au 21 novembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-12-391 et pour un montant de 545 417,28 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.5 pour les travaux réalisés jusqu'au 22 décembre 2023, et ce en vertu de la résolution 24-04-132 et pour un montant de 142 962,05 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.6 rév.01 pour les travaux réalisés jusqu'au 31 mai 2024, et ce en vertu de la résolution 24-07-238 et pour un montant de 280 769,73 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.7 pour les travaux réalisés jusqu'au 18 juillet 2024 et la recommandation de paiement faites par Avizo pour un montant de 239 070,59 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.7 au montant de 239 070,60 \$ (incluant les taxes applicables) à Excavation St-Pierre Tremblay inc.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-08-265

**Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés - La Société Canadienne de la Croix- Rouge**

Considérant que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

24-08-265  
(suite)

Considérant que les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Considérant que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Considérant que la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

Considérant que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

Considérant que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

Considérant que l'entente existante avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge vient à échéance et que les deux parties désirent renouveler ladite entente, et ce, pour une durée de trois ans;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente de services aux sinistrés pour une durée de trois ans.

Que ce conseil autorise le paiement d'une somme de 531,80 \$ représentant les frais de contribution annuelle par les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense.

ADOPTÉE

N.M.

#### **Dépôt de la liste des embauches**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste indiquant les embauches de salariés syndiqués effectués conformément à l'article 3.4 du Règlement numéro 487-17, tel qu'amendé, concernant la délégation aux fonctionnaires désignés de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

24-08-266

#### **Nomination – Poste d'adjointe administrative au service des travaux publics**

Considérant que le poste d'adjointe administrative au service des travaux publics est vacant;

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste à l'externe, trois (3) candidatures ont été reçues;

24-08-266  
(suite)

Considérant que le comité de sélection composé de Madame Catherine Nadeau, directrice générale adjointe, et de Monsieur David Déry, directeur des travaux publics, a rencontré deux (2) personnes en entrevue;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil nomme madame Claudie P. Charbonneau au poste d'adjointe administrative au service des travaux publics de la Ville de Bedford à compter du 19 août 2024 et ce, selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

N.M.

**Dépôt du procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 14 mai 2024**

N.M.

**Dépôt d'une Invitation au 22<sup>ième</sup> tournoi de golf annuel Éric Jones**

N.M.

**Dépôt d'une lettre de remerciement pour motion de félicitations - JTEKT Roulement Canada Inc.**

N.M.

**Dépôt d'une lettre de remerciement pour don - La popote de la Région de Bedford**

N.M.

**Dépôt d'une lettre de remerciement pour gratuité - Club FADOQ Bedford**

N.M.

**Dépôt d'une lettre de remerciement pour bourse d'étude - École Massey-Vanier**

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 2 août sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue par courriel.

Cinq (5) citoyens se prévalent de la période de questions comme suit :

- À la suite des travaux routiers sur le pont, est-ce qu'il y aura des mesures prises pour assurer la sécurité des enfants sur la rue de l'Église avec le retour à l'école?
- Concernant le sujet 6.2, nous avons un surplus alors pourquoi avoir fait un emprunt?
- Quelle est la suite relativement aux travaux effectués sur les terrains derrière la rue Élisabeth? C'était quoi l'idée de l'entrepreneur de faire ça? Avez-vous eu des rencontres à savoir ce qui sera fait avec le terrain appartenant à la Ville de Bedford?
- Qu'est-ce qui sera fait avec le tas de branches sur le terrain en arrière de la rue Élisabeth? Est-ce que je serai avisé lorsque les branches seront brûlées? Est-ce que le champ va rester raboteux?

N.M.  
(suite)

- Quelle est l'opinion de la Ville vu que son terrain a été labouré sans autorisation? Quand est-ce que la permission a été demandés? Est-ce que le ministère pourrait demander de remettre le terrain en état et de planter des arbres?

24-08-267

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 20h12.

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière